Urbanisme et patrimoine



L'urbanisme désigne l'ensemble des sciences, des techniques et des arts relatifs à l'organisation et à l'aménagement des espaces habités. Dans la plupart des municipalités, il y a un plan d'urbanisme qui détermine les règles générales de construction et un CCU (Comité consultatif en urbanisme) dont le rôle est de donner des avis au conseil municipal qui décide de l'acceptation ou des refus des projets qui lui sont soumis.

Ici, à Notre-Dame-du-Portage, le CCU traite, entre autre, toutes les demandes de dérogation mineure au plan d'urbanisme et les projets de rénovation, transformation ou construction des bâtiments compris dans le territoire couvert par le PIIA (plan d'implantation et d'intégration architecturale). Comme son nom le dit, ce plan vise à maintenir une certaine harmonie dans les bâtiments du territoire couvert afin de conserver son cachet et demeurer un des plus beaux villages du Québec. Ce territoire comprend la route du Fleuve, la rue de la Colline, la côte de l'Église et quelques maisons de la route de la Montagne près de la côte de l'Église.

Afin de simplifier la tâche des gens qui veulent soumettre des projets, le CCU produira des chroniques dans l'Info-Portage. Ces chroniques porteront sur différents sujets : les bonnes pratiques en rénovation, les couleurs et les matériaux qui s'agencent le mieux à cet environnement historique, les belles réussites, etc.

Attention : si on veut que Notre-Dame-du-Portage demeure un des plus beaux villages du Québec, il faut y voir.

Michel Samson, CCU